

[Texte]

amendment to the interpretation clause. That has been the practice. It is in clause 5 at the advice of the clerk.

Mr. Johnson: I would suggest that if you want to make this amendment you would have to say, notwithstanding anything contained within the bill elsewhere defining a Canadian ship, that these are the requirements for a Canadian ship. You will have to say notwithstanding anything else contained in the bill.

Mr. Tobin: Mr. Johnson, if you want to move an amendment we would be glad to hear it.

The Chairman: I think we are already on the question on the subamendment made by Mr. Angus.

Subamendment negatived: nays, 4; yeas, 1.

The Chairman: We will now move to Mr. Tobin's amendment.

Amendment negatived: nays, 4; yeas, 2.

Mr. Angus: Mr. Chairman, just as a point of order, should there be members on the government side that agree with the principle, perhaps in the backrooms between now and report stage they may wish to have some very serious discussions with the government and have the Order in Council bring in... No? Who brings in...?

Mr. Tobin: If you want to put it in the interpretation clause by unanimous consent we will reopen it and put it in, if that meets your concern, Mr. Johnson. We would be glad to support you if you want to make a motion to that effect.

Mr. Johnson: If it were elsewhere I would support it.

The Chairman: We now deal with the third amendment made by Mr. Angus on clause 5.

Mr. Tobin: Mr. Chairman, may ask a question on a point of order? I understand Mr. Thacker has an appointment soon, so I would suggest before we get into another that there is no point starting something for three or four minutes. We might as well wait until this afternoon, Mr. Thacker.

Mr. Thacker: I think that is true, Mr. Chairman, because I think the rest of the bill can go fairly quickly.

Mr. Tobin: Now hold on, I changed my mind. There is one thing we can do: we can do clause 6.

The Chairman: We are still on clause 5. I think we have time to deal with the third amendment as presented by Mr. Angus on clause 5.

Mr. Angus: I move that Bill C-52 be amended by adding thereto immediately after line 23 at page 5 the following:

5.1(1) Where the Minister of National Revenue issues a licence under sections 4 or 5, the Minister shall comply with any regulations prescribing the maximum number of licences that may be issued.

[Traduction]

amendement à l'article sur les définitions. C'est l'usage. On l'a placé ici sur le conseil du greffier.

M. Johnson: Si vous voulez faire cet amendement, vous devriez dire: nonobstant toute autre définition d'un navire canadien contenue ailleurs dans le projet de loi, voici quelles sont les conditions pour un navire canadien. Il va falloir ajouter cela.

M. Tobin: Monsieur Johnson, si vous voulez présenter un amendement, nous vous écoutons.

Le président: Mais nous en sommes déjà au sous-amendement proposé par M. Angus.

Le sous-amendement est rejeté par quatre voix contre une.

Le président: Nous passons maintenant à l'amendement de M. Tobin.

L'amendement est rejeté par quatre voix contre deux.

M. Angus: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. S'il y a des députés du parti gouvernemental qui sont d'accord avec le principe, ils pourraient peut-être, en coulisses, d'ici le stade du rapport, en discuter sérieusement avec le gouvernement et demander qu'un décret soit... Non? Un décret qui...?

M. Tobin: Si vous voulez l'insérer à l'article sur les définitions, il faut le consentement unanime, et nous pourrions alors le faire, si c'est ce que vous voulez, monsieur Johnson. Nous serons heureux de vous appuyer si vous voulez présenter une motion à cet effet.

M. Johnson: Si c'était ailleurs, je l'appuierais.

Le président: Nous examinons maintenant le troisième amendement à l'article 5, proposé par M. Angus.

M. Tobin: Monsieur le président, puis-je vous poser une question en invoquant le Règlement? M. Thacker doit bientôt nous quitter. Cela n'aurait guère de sens d'aborder un autre amendement et de n'y consacrer que trois ou quatre minutes; autant attendre l'après-midi, monsieur Thacker.

M. Thacker: C'est vrai, monsieur le président, car le reste du projet de loi ne devrait pas présenter de difficultés.

M. Tobin: Un instant, j'ai changé d'avis. Il y a une chose que nous pourrions faire, à savoir l'article 6.

Le président: Mais nous en sommes encore à l'article 5. Nous avons le temps, à mon avis, de mettre aux voix le troisième amendement présenté par M. Angus à l'article 5.

M. Angus: Je propose qu'on modifie le projet de loi C-52 en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 5, ce qui suit:

5.1(1) Lorsque le ministre du Revenu national délivre une licence en vertu des articles 4 ou 5, celui-ci doit respecter tout règlement concernant le nombre maximum de licences qui peuvent être émises.